

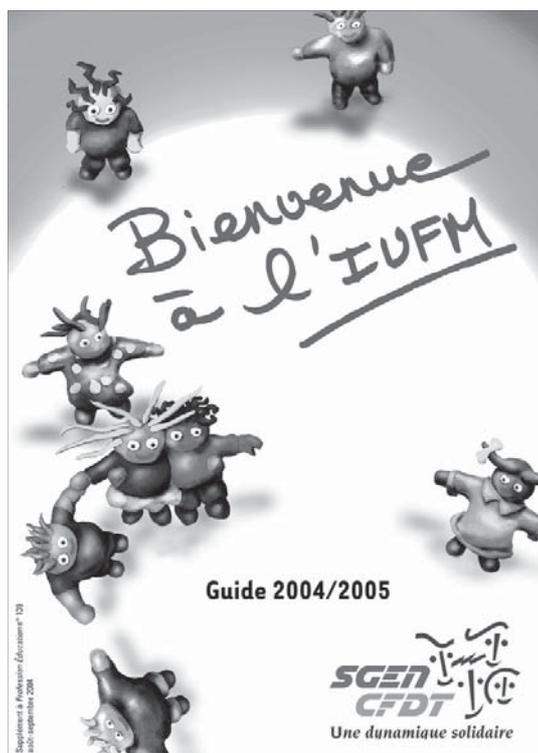
# Bienvenue



à l'IUFM !



dans le métier !



Droits  
du stagiaire

Évaluation,  
validation

Salaires,  
indemnités

Après l'IUFM

Votre formation  
sera-t-elle à la hauteur des enjeux ?

**Le Sgen-CFDT**

**vous répond,**

**vous informe,**

**vous défend,**

**vous représente...**



## ÉDITORIAL

Que vous soyez étudiant ou stagiaire, vous allez passer cette année scolaire à l'IUFM. Le Sgen-CFDT vous souhaite la bienvenue dans le métier.

Au-delà des informations et conseils contenus dans ce document, au-delà des renseignements contenus dans notre *Guide IUFM*, nous souhaitons vous faire connaître l'ambition du Sgen-CFDT pour le système éducatif. Nous espérons vous donner l'envie d'en savoir plus.

Pour le Sgen-CFDT, enseigner a toujours été un métier. L'idée que ce métier puisse s'apprendre est plus récente. Et pourtant, confronté à une classe en responsabilité, chacun sent bien qu'avoir le concours en poche ne règle pas tout.

**L'exercice du métier ne se résume pas à la maîtrise des savoirs disciplinaires.** Assumer l'hétérogénéité des classes, assurer le suivi individuel des élèves et la rencontre avec les familles, travailler en équipe, élaborer, mettre en œuvre et suivre les projets constituent autant de tâches qui font partie de notre métier.

L'alternance de la formation à l'IUFM et sur le terrain doit prendre en compte cette évolution du métier par un renforcement du lien entre la théorie et la pratique. C'est notamment pour cela que le Sgen-CFDT considère la professionnalisation des métiers de l'enseignement comme un enjeu crucial de la formation.

Aussi, **le Sgen-CFDT sera très vigilant sur le contenu de la nouvelle loi d'orientation** qui doit être votée au cours de l'année 2005 afin que le chapitre consacré à la formation des enseignants ne réduise pas l'exercice du métier enseignant à une conception archaïque où le « prof » fournit une prestation individuelle à des élèves anonymes et passifs.



## LE SGEN-CFDT À L'IUFM

Le Sgen-CFDT, syndicat général et confédéré, défend et organise à l'IUFM toutes les catégories de personnels et d'utilisateurs : étudiants, stagiaires, non-enseignants (ouvriers, techniciens, administratifs), formateurs...

C'est son originalité, c'est sa force. L'action du Sgen-CFDT vise notamment à faire mieux garantir les principes d'équité et de transparence.



## NOS ACTIONS

### Des permanences à l'IUFM

Des militants assurent, parfois sur leur temps libre, des permanences pour vous informer sur vos droits, répondre à vos questions, partager avec vous leur expérience d'enseignant ainsi que leur engagement au Sgen-CFDT. Ils sont à l'écoute de vos remarques et de vos demandes.

### La défense des personnels tout au long de l'année, à l'IUFM et après

Dès que des problèmes surgissent dans votre formation, avec l'administration ou les formateurs, n'attendez pas. Prenez contact avec le Sgen-CFDT.

### Des interventions dans les instances paritaires et consultatives de l'IUFM

Fonctionnement de l'IUFM, organisation de la formation, deux terrains sur lesquels le Sgen-CFDT intervient au conseil d'administration (CA) et au conseil scientifique et pédagogique (CSP). En tant qu'étudiant et stagiaire, vous y avez toute votre place.

Le Sgen-CFDT peut vous y aider. Pour cela, deux étapes, constituer des listes et... voter !

# Votre «carrière» à l'IUFM

- **Cas 1 :** vous étiez étudiant, employé dans une entreprise privée ou sans emploi. Bref, pour vous, c'est votre premier pas dans la Fonction publique.

Vous débutez comme fonctionnaire stagiaire au premier échelon du corps des professeurs des écoles. Votre progression est ensuite automatique pour les quatre premiers échelons.

- **Cas 2 :** vous avez été recruté sur la liste complémentaire et vous avez passé tout ou partie de l'année scolaire précédente sur un poste.

Dès le jour de votre recrutement, vous êtes devenu fonctionnaire stagiaire. Le temps nécessaire à vos promotions est décompté à partir du jour de votre prise de fonction.

- **Cas 3 :** vous étiez PE1 avant de Devenir PE2. Les PE1 ayant un statut d'étudiant, votre situation est identique à celle des autres stagiaires.



- **Cas 4 :** Vous étiez titulaire ou non titulaire de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Vous pouvez opter, pendant votre année de stage, pour le maintien du traitement de votre corps d'origine, à condition que celui-ci ne soit pas supérieur au traitement que vous pourriez obtenir, après reclassement, au moment de votre titularisation. Il est donc important de constituer, rapidement, un dossier de reclassement.

De plus, tous les services antérieurs comme titulaires ainsi que les services validés ou en cours de validation seront pris en compte dans l'ancienneté utilisée pour votre nomination et vos promotions.

- **Cas 5 :** Vous étiez auxiliaire d'un corps de fonctionnaire, d'éducation, d'orientation du Ministère de l'Éducation nationale, maître-auxiliaire, surveillant d'externat, maître d'internat... Ces années sont prises en compte au moment de la titularisation. Ainsi, certains d'entre vous, lors de la sortie de l'IUFM, peuvent être titularisés PE à un échelon plus élevé. Un coefficient est appliqué à ces années passées comme MI-SE, MA,...

Tout au long de l'année scolaire, le Sgen-CFDT restera proche de vous pour répondre à vos questions (sur la formation, sur la pratique en classe)...

Nous n'oublions pas que l'une des principales caractéristiques du Sgen est d'être un lieu d'échanges, de débat d'idées et non pas un simple interlocuteur pour répondre aux problèmes liés aux salaires, à la hiérarchie...

N'hésitez pas à nous contacter... pour cela, vous avez le choix -;)

- Lors des permanences IUFM ou dans nos locaux (voir nos adresses)
- Via e-m@il : [sgencfdt.iufm@free.fr](mailto:sgencfdt.iufm@free.fr)      [vincentgomez@ifrance.com](mailto:vincentgomez@ifrance.com)
- Via téléphone : 05.65.40.93.56
- Via le net : si tu utilises un programme de "chat" (discussion en direct):
  - \* Compte MSN Messenger: [sgencfdtIUFM@hotmail.com](mailto:sgencfdtIUFM@hotmail.com)
  - \* Compte AOL-AIM: [sgencfdtIUFM](mailto:sgencfdtIUFM)
- Via notre Espace IUFM : <http://sgencfdt.iufm.free.fr>

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées (siège régional) et Haute-Garonne: 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière (Bâtiment C) 31081 Toulouse Cedex

05.61.43.71.56 / 05.61.43.71.70    [sgencfdt31@wanadoo.fr](mailto:sgencfdt31@wanadoo.fr)

Sgen-CFDT du Lot : Bourse du travail Place Claude Rousseau 46000 Cahors

05.65.40.93.56    [sgencfdt.46@free.fr](mailto:sgencfdt.46@free.fr)    <http://sgencfdt.46.free.fr>

Sgen-CFDT des Hautes-Pyrénées: Bourse du travail Place des Droits de l'Homme 65000 Tarbes

05.62.53.32.76    [sgen-cfdt.65@wanadoo.fr](mailto:sgen-cfdt.65@wanadoo.fr)    <http://perso.wanadoo.fr/sgen-cfdt.65>

Sgen-CFDT du Tarn-et-Garonne: 23, côte de Sapiac 82000 Montauban

05.63.63.26.80    [sgencfdt82@free.fr](mailto:sgencfdt82@free.fr)    <http://sgencfdt82.free.fr>

Sgen-CFDT du Tarn: 26, rue du Docteur Camboulives 81000 Albi

05.65.40.93.56    [sgen81.cfdt@wanadoo.fr](mailto:sgen81.cfdt@wanadoo.fr)

Sgen-CFDT du Gers: 1, rue Gambetta 32000 Auch

05.62.05.77.62    [sgen32@free.fr](mailto:sgen32@free.fr)

Sgen-CFDT de l'Aveyron: 23, rue de la Gineste 12000 Rodez

05.65.78.59.98    [sgen12@wanadoo.fr](mailto:sgen12@wanadoo.fr)

Sgen-CFDT de l'Ariège: Contacter le Sgen-CFDT IUFM: 05.65.40.93.56    [sgencfdt.iufm@free.fr](mailto:sgencfdt.iufm@free.fr)

*Coupon-réponse à remettre à un militant Sgen-CFDT dans votre établissement,  
lors d'une permanence à l'IUFM ou à renvoyer au Sgen-CFDT*

Nom, prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

Affectation administrative :

Site IUFM de :

Statut, catégories (discipline le cas échéant) :

- Je souhaite obtenir le guide IUFM ;
- Je souhaite en savoir plus sur le Sgen-CFDT ;
- Je souhaite une aide ou un renseignement sur le(s) sujet(s) suivant(s) Je joins les documents utiles (explication de la situation, justificatifs) ;
- Je souhaite adhérer au Sgen-CFDT.

Et les idées, la réflexion dans tout cela ?

---

## A l'école pendant les vacances ?

Annie Joubert est documentaliste au lycée Galilée de Gennevilliers. Elle coordonne l'opération École ouverte dans son établissement. C'est la huitième année que ce dispositif y fonctionne.

### *En quoi consiste cette opération ?*

L'opération École ouverte existe depuis onze ans. Elle s'adresse en priorité aux établissements en Zep dans le cadre de la politique de prévention. La charte impose un équilibre entre l'accompagnement pédagogique, la dimension culturelle, le sport et le loisir. Les activités proposées s'inscrivent de façon équilibrée dans ces quatre orientations.

Le principe est celui de l'ouverture aux élèves hors temps scolaire. Pour notre établissement: une semaine lors des petites vacances, deux semaines en juillet, une semaine fin août et en période scolaire le mercredi et le samedi.

Durant les vacances de la Toussaint, par exemple, les élèves ont participé aux activités suivantes: remise à niveau en maths, physique et en français, atelier photo, sortie aux journées hip hop de la Villette en partenariat avec la mairie de Gennevilliers, auto-école dans la cour, stage de golf, une journée à la Cité des sciences, à quoi il faut ajouter l'ouverture du CDI.

L'équipe est sans arrêt en recherche pour renouveler le programme, en fonction de l'actualité culturelle notamment. Ainsi nous devons déjà envisager les activités pour Noël en réservant des places pour les expositions Boticelli et Gauguin.

### *Qui encadre les élèves Avec quels moyens?*

Nous disposons d'une enveloppe financière globale pour le paiement des activités et la rémunération des personnels qui encadrent. Le nombre d'élèves inscrit peut donc varier en fonction du prix de l'activité. Le budget est approuvé par le conseil d'administration et nous sommes régulièrement contrôlés par le rectorat comme par le ministère.

Les élèves sont encadrés par un minimum de 15 à 20 adultes: professeurs, administratifs, infirmiers, assistantes sociales et personnels de service. Cela permet d'établir avec ces derniers une relation totalement différente : les élèves ne les voient plus comme de simples « robots » ! Cela améliore très nettement l'atmosphère de l'établissement: les élèves ont une vision différente des adultes et le dialogue s'en trouve très nettement renforcé.

### *Que répondriez-vous à ceux qui considèrent que ce type d'activité ne rentre pas dans les attributions d'un professeur?*

Nous ne sommes pas un centre aéré! Notre démarche s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement, avec comme objectif majeur la réussite, des élèves. L'ouverture culturelle, tout comme l'épanouissement personnel, sont indispensables à de meilleurs apprentissages. C'est un accompagnement à la vie scolaire et à la pédagogie.

### *Qu'est-ce qui permettrait d'améliorer le dispositif ?*

Jusqu'à présent, les heures de vacation étaient rémunérées à un taux très peu attractif. Elles viennent d'être revalorisées. C'est un petit plus pour attirer les bonnes volontés. Les nouveaux collègues sont davantage intéressés car cela leur permet d'appréhender le métier autrement et de progresser sur le plan pédagogique. D'autres professeurs, plus anciens dans l'établissement, participent aussi, mais davantage durant la période scolaire, le mercredi après-midi par exemple, car cela cadre mieux avec leur vie personnelle. Au final, c'est très positif pour les élèves comme pour les personnels.

# JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP MANIFESTE POUR LE DROIT À L'ÉCOLE

Le Sgen-CFDT est signataire du manifeste pour le droit à l'École des enfants en situation de handicap. Ce manifeste a été présenté le 7 juin 2004 à l'occasion d'une conférence de presse. Il est complété par un quatre pages commun aux organisations signataires.

Au moment même où le gouvernement fait voter une loi réformant la loi de 1975 d'orientation sur le handicap, les organisations les plus représentatives de personnels de l'Éducation (Sgen-CFDT, FSU, Unsa), de parents (FCPE, Peep) et l'Apajh (association pour les adultes et les jeunes handicapés) ont décidé de s'exprimer ensemble par un manifeste rendu public le 7 juin.

## LE DROIT À L'ÉCOLE NE SE DIVISE PAS

Ce manifeste pour la reconnaissance du droit à l'École des enfants et des jeunes en situation de handicap part du constat que, bien que le dispositif législatif et réglementaire existe, les élèves en situation de handicap ne sont pas, en France, à égalité de droits avec tous les autres. Leur scolarisation en milieu ordinaire est loin d'être partout une réussite et d'autre part, le maillage territorial en établissements et services spécialisés demeure très inégal. Trop de familles se retrouvent chaque année sans solution adaptée, trop d'enfants ne sont pas ou peu scolarisés. Et pourtant, le droit à l'École est l'une des clés essentielles d'accès à l'autonomie, à la citoyenneté et à une vie sociale et professionnelle harmonieuse. Le droit doit être garanti pour tous, il ne se divise pas. C'est donc le devoir de l'École de créer et de développer les adaptations nécessaires à l'exercice de ce droit. Le *Manifeste pour le droit à l'École* affirme plusieurs principes essentiels

- L'École doit devenir véritablement l'École de tous. Le droit à la scolarisation doit être effectif dès l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée, à l'université. Tous les enfants et les jeunes doivent être inscrits de droit dans l'établissement scolaire dont ils relèvent, L'État est le seul garant du respect de ce droit sur l'ensemble du territoire. Il lui appartient de définir une politique bénéficiant des moyens nécessaires.

- Une démarche partenariale doit être adoptée.

Il s'agit de rendre intégratives toutes les structures de droit commun. Les projets individuels des jeunes en situation de handicap, obligatoirement partenariaux, doivent associer étroitement les familles et les différents professionnels.

- Un pilotage national de cette politique éducative doit être affirmé et étendu à tout le territoire. Ce pilotage doit garantir l'engagement sur la durée et sur l'ensemble du territoire de l'exercice de ce droit.

- Une formation effective de tous les personnels. À tous les niveaux du système éducatif, il est nécessaire de former des personnes à ces tâches nouvelles et, par ailleurs, il est urgent de mettre en place un plan ambitieux de recrutement et de formation de personnels spécialisés.

Le Sgen-CFDT exige une politique ambitieuse en faveur des jeunes en situation de handicap. Cela suppose une programmation pluriannuelle, un financement pérenne et évaluation régulière.

A chaque journal, vous trouverez un ou plusieurs articles de fond...

Le Sgen-CFDT garde ainsi sa réputation de laboratoire pédagogique...

N'hésitez pas à vous abonner gratuitement à la Newsletter du Sgen IUFM : elle contient des informations sur l'actualité du monde enseignant, des fiches pratiques sur la classe, des outils (Je pars en stage : quelles questions poser ?...), une mutualisation des documents des PE2 de toute l'Académie (projets, mémoires, validations...).

**Vous inscrire : [sgencfdt.iufm@free.fr](mailto:sgencfdt.iufm@free.fr)**

**@+ et à bientôt...**